



PRÉFET DU RHÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture
Direction des affaires juridiques
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Lyon, le 8 avril 2022

Modalités de consultation des listes d'émergement et des procès-verbaux de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022

Les listes d'émergement seront récupérées par les communes dès le mardi 12 avril 2022. Elles ne seront pas consultables en préfecture entre les deux tours.

Une fois le second tour passé, les listes d'émergement et les procès-verbaux seront consultables du 26 avril au 4 mai 2022 de 9h30 à 12h30 et de 14h à 16h à la Préfecture du Rhône (les jours ouvrés), entrée 18 rue de Bonnel, salle Jean Moulin (dernière entrée à 15h00) sur présentation de la carte d'électeur.

Modalités de consultation :

Afin de respecter les règles de distanciation physique et les gestes « barrière », 10 tables de consultation seront mises à disposition pour la consultation.

Chaque table sera occupée par deux personnes maximum.

La durée de consultation ne pourra excéder 1 heure. Une fois l'heure écoulée, il sera possible de patienter dans la zone d'attente qu'une nouvelle place de consultation se libère.

Il est conseillé aux personnes qui souhaitent venir consulter de ne pas se déplacer en groupe et de porter un masque.

Les stylos ne seront pas autorisés dans la salle de consultation.

La prise de photo est autorisée

Enquête sur la participation électorale :

L'enquête participation électorale est effectuée tous les 5 ans par l'INSEE pendant les élections présidentielle et législatives, auprès d'un échantillon d'individus représentatifs de la population française par sexe, âge et la taille de la commune dans laquelle ils résident.

L'objectif est d'évaluer l'impact des inscrits en mesurant la permanence du vote : combien d'inscrits participent à tous les scrutins ? Combien ne votent jamais ?

La collecte des données aura lieu le 28 avril 2022 pour l'élection présidentielle. L'INSEE sera donc prioritaire pour consulter les listes ce jour-là.